

Quand le politiquement correct transforme un prof d'histoire sans histoires en chômeur sans allocations

par Emmanuel Hollander



Gustavo Amorin, prof d'Histoire à Daschbeck, a été révoqué après 7 ans de présence et 15 années d'enseignement sans aucun antécédent.

S'est-il rendu coupable de harcèlement sexuel sur les adoles-

centes qui suivaient ses cours, a-t-il dérobé la caisse de la section CGSP à laquelle il cotisait, incitait-il ses élèves à pratiquer des actes que la loi et la morale réprouvent, à se saouler avec eux en voyage scolaire ? Pas du tout, car pour de tels cas, il y aurait sans doute eu des « *accommodements raisonnables* », un blâme assorti peut-être d'un congé de maladie pour permettre à l'intéressé de se faire oublier un moment. La faute de Gustavo Amorin est plus grave. D'ailleurs, il y a quelques siècles dans nos contrées chrétiennes, on brûlait encore ceux qui exprimaient des idées hérétiques, et en Union soviétique il y a 40 ans, les malpensants se retrouvaient aux travaux forcés dans les camps sibériens.

On est désormais loin de tout cela, mais à Bruxelles, l'enseignant qui répond à une élève de près de 16 ans par un message privé sur Facebook pour lui dire « *Si tu veux être une bonne croyante, pourquoi pas une bonne catholique, ou protestante, ou juive, ou même athée ? Tu peux même croire en Dieu de manière plus subtile comme font les bouddhistes. Pourquoi choisir la religion qui se caractérise par le plus haut taux d'analphabétisme et qui possède le plus grand nombre de pays sous-développés et arriérés... ?* », celui-là connaît un sort difficile : la révocation sans préavis.

C'est ce qui est arrivé à Gustavo Amorin en novembre dernier. Celui-ci ayant introduit un recours auprès du Conseil d'Etat, il se gardait bien d'indisposer les magistrats en donnant de la publicité à son cas, mais ce mardi 2 juin, aux premières heures de la matinée, une journaliste de Télébruxelles l'a appelé : « *Nous voudrions vous interviewer au sujet de votre licenciement par la Ville de Bruxelles...* » A peine avait-il décliné et raccroché son portable que les coups de fil de proches se succédaient, ils

avaient lu *La Dernière Heure*, *La Capitale* et d'autres quotidiens qui tiraient sur « *le prof bruxellois viré pour ses propos islamophobes* ». Sur la RTBF, aux infos de 13 h, une chronique plus mesurée était consacrée au même sujet.

Visiblement, le dossier établi par la Ville de Bruxelles a fuité. C'est alors qu'il se souvient des propos de son délégué syndical de la CGSP, lequel fut d'une grande inertie dans ce dossier et qui dès le début lui avait dit : « *Ne t'en fais pas, il faut dédramatiser.* »

« TU N'AS PAS À T'EXCUSER, MOI-MÊME... »

Gustavo Amorin est un enseignant, un chercheur, le bruit médiatique ne lui dit rien qui vaille. Pourtant, il accepte de rompre le silence pour *M...Belgique* (nous nous connaissons un peu, lui et moi).

Les faits remontent à octobre 2012 : une de ses élèves à Daschbeck, en quête de foi et d'absolu comme on peut l'être à 16 ans et avec qui il dialogue volontiers l'interroge : elle veut devenir « une bonne musulmane ». Précisons que le père de Léa (nom d'emprunt) est vietnamien et la mère, belge, d'origine maghrébine.

Dans son bref post via Facebook, Léa avait écrit : « *Monsieur, j'ai trop de questions à vous poser, je comprends pas votre manière de penser sur l'islam.* » La réponse – message privé sur le même réseau social – ne va pas tarder. Commenant par évoquer l'histoire des religions, Gustavo Amorin souligne que « *le côté sacré qu'elles sont censées posséder n'est qu'une fabrication artificielle imposée par la force au cours des siècles* » et tente de faire réfléchir la jeune fille à sa propre histoire : « *Tu as la chance d'avoir été élevée en partie dans la culture confucéenne (bouddhiste pour faire simple, c'est-à-dire une culture très supérieure en termes de discipline, travail, investissement personnel, éducation, etc. Et quand je dis "supérieure", ce n'est pas seulement par rapport aux Arabes mais également aux Occidentaux.* »

Certes, le prof n'utilise pas toujours un langage académique dans sa critique de l'islam et ne tourne pas autour du pot quand il dit « *pourquoi les gens ne sont*

pas pliés par terre lorsqu'un musulman pense trouver dans le Coran la solution aux problèmes contemporains ? Parce que les gens ont peur d'être considérés comme des racistes car c'est devenu un sujet tabou. »

A 23h13, Léa a réagi par une réponse pleine de fureur juvénile et de gros mots. Quatre minutes plus tard, elle s'excuse gentiment : « *Je viens de relire, désolé s'il y a un peu d'arrogance dans mes phrases, ce n'est pas voulu, je n'ai que 16 ans et je me dois de vous respecter.* »

Le lendemain à 8h50, l'enseignant met un terme à la controverse : « *Tu n'as pas à t'excuser car moi-même, je n'ai pas été très diplomate. (...)* »

Le temps a passé, Léa a quitté l'école et le prof a oublié cette discussion, jusqu'au jour où la préfète l'a convoqué. C'était 18 mois plus tard, la mère de Léa avait découvert les posts de G. Amorin et décidait de porter plainte pour « *propos diffamatoires, préjugés à caractère raciste, intrusion et atteinte à la vie privée* ». Dans le rapport de signalement établi par le chef d'établissement et transmis à l'échevine de l'Instruction publique, la préfète notait qu'elle

partage l'indignation de la plaignante. Emballé, c'est pesé, disait-on il y a quelques années. Dans les semaines qui suivront, l'enseignant sera auditionné par les autorités compétentes. Il comparaitra devant le Conseil communal dont, compte tenu de la composition, la décision tombe sec : révocation. A près de 50 ans, c'est dur. Un peu comme une mort sociale, non ? Amorin saisira la Chambre des recours et poursuivra ses cours dans des conditions un peu particulières, puisqu'il recevra à trois jours d'intervalle deux inspections. Harcèlement ? C'est la question qu'il pose

à l'un des inspecteurs arrivé par surprise pour surveiller le cours. « *On reviendra deux ou trois fois par semaine jusqu'à la décision de la Chambre des recours* ». Pour l'ambiance studieuse et le dialogue avec les élèves, c'est pas idéal, non ? De toute manière, il n'est pas revenu longtemps : la révocation, baptisée « *démission disciplinaire* » – afin que le coupable ne perde pas ses droits à la pension – a été prononcée.

L'INERTIE DE LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

Gustavo Amorin a été un bon prof. Multi diplômé (UCL, ULB, Sorbonne), pratiquant cinq langues, curieux de tout, il n'a pas dévié de l'objectif que, jeune enseignant, il s'était tracé : au-delà de l'histoire, contribuer à faire de ses élèves des individus autonomes, capables de penser par eux-mêmes quelles que soient leur origine et leur religion. Depuis le 1^{er} janvier, il attend un transfert de sa caisse de pension vers l'Onem afin de percevoir une allocation de chômage. La Communauté française dort sur son dossier en dépit des mises en demeure de son avocat. ■